

Strasbourg, 16/09/03

CAHDI (2003) 12

COMITÉ DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

COMMITTEE OF LEGAL ADVISERS ON PUBLIC INTERNATIONAL LAW
(CAHDI)

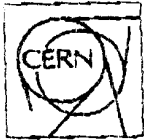
26e reunion / 26th meeting
Strasbourg, 18-19 September / septembre 2003

**REQUEST OF OBSERVER STATUS WITH THE CAHDI BY THE EUROPEAN CENTRE OF
NUCLEAR RESEARCH (CERN) AND THE INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED
CROSS (ICRC)**

DEMANDE DE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRES DU CAHDI
DU CENTRE EUROPEEN DE LA RECHERCHE NUCLEAIRE (CERN) ET DU COMITE
INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE (CICR)

Note by the Secretariat
Prepared by the Directorate General of Legal Affairs

Note du Secrétariat
Etablie par la Direction Générale des Affaires juridiques



ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Laboratoire Européen pour la Physique des Particules
 European Laboratory for Particle Physics

Adresse postale / Mailing address*:
 CERN
 CH - 1211 GENEVA 23
 Switzerland

Votre référence / Your reference :

Le Conseiller juridique
The Legal Counsel

Téléphone / Telephone :
 Direct + 41 22 767 5742
 + 41 22 767 3398
 General + 41 22 767 6111
 Télécopieur / Telex :
 + 41 22 767 9485
 Electronic mail Eva-Maria.Groniger-Voss@cern.ch

Monsieur Guy DE VEL
 Directeur général des
 Affaires juridiques
 Conseil de l'Europe
 Avenue de l'Europe
 F-67000 STRASBOURG

Notre référence / Our reference : AJ/15312

Genève, le 10 septembre 2003

Monsieur le Directeur général,

L'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (CERN) est une Organisation intergouvernementale à vocation scientifique créée en 1953. Elle a son siège à Genève et la particularité d'être établie sur les territoires français et suisse.

Le but de l'Organisation est d'assurer la collaboration entre Etats européens dans le domaine de la recherche en physique des particules à caractère purement scientifique et fondamental, et non militaire.

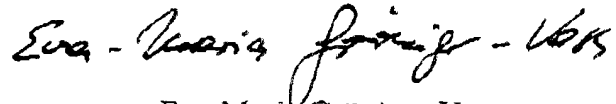
Le CERN est composé de 20 Etats membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse) et accueille plusieurs observateurs (Etats-Unis, Inde, Israël, Japon, Turquie, Commission européenne, UNESCO).

Comme toute organisation internationale, le CERN est confronté à de nombreuses questions de droit international public qui sont liées à son statut, à son fonctionnement ou à ses relations avec ses Etats membres ou à celles qu'il entretient avec d'autres Etats (statut d'observateur, statut d'Etat associé, accords de coopération avec les Etats non membres).

Déjà représenté aux réunions des conseillers juridiques des Organisations coordonnées, le CERN pense qu'il serait extrêmement intéressant pour lui de participer également à celles du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI).

Ce Comité, auquel participent les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe et les conseillers juridiques de certaines Organisations internationales, nous apparaît comme un forum de discussion extrêmement utile, où des informations sont échangées, où certains problèmes juridiques d'actualité sont analysés et où les conseillers juridiques des Organisations internationales ont la possibilité de rencontrer ceux de leurs Etats membres.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in dark ink, reading 'Eva-Maria Gröniger-Voss'. The script is cursive and fluid, with the first name 'Eva' and last name 'Voss' being more prominent.

Eva-Maria Gröniger-Voss



ICRC

Genève, le 16 septembre 2003

Monsieur le Directeur Général,

Le Chef de la Division juridique, M. Jean-Philippe Lavoyer, nous a prié de vous remercier de votre lettre du 28 juillet dernier et de vous dire, à notre tour, combien nos collègues et nous-mêmes avons apprécié la visite que vous nous avez rendue en compagnie de M. Rafael Benítez, au siège du CICR le 17 juillet dernier.

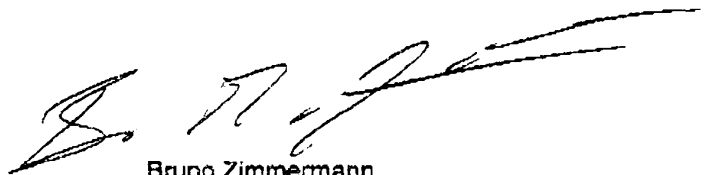
Par la présente, au nom du CICR, nous voudrions vous prier de bien vouloir faire parvenir aux instances concernées du Conseil de l'Europe la demande du CICR d'obtenir le statut d'observateur auprès des deux organes en question, à savoir:

- a) le *Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)*: le fait que l'ordre du jour du CAHDI comporte régulièrement un point consacré au droit international humanitaire, dont le CICR est le gardien, suffit à démontrer l'intérêt réciproque qu'il peut y avoir à une telle participation du CICR; le CICR jugerait extrêmement utile d'être tenu au courant des travaux de cet organe prestigieux et, sur la base d'une information régulière concernant notamment l'ordre du jour et les documents des séances à venir, de pouvoir décider de cas en cas d'assister aux débats qui le touchent du plus près;
- b) le *Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER)*: la problématique de la relation entre terrorisme et conflits armés est suivie de longue date par le CICR, qui a consacré des efforts soutenus ces dernières années à l'aspect particulier de l'applicabilité du droit humanitaire dans la lutte contre le terrorisme – essentiellement pour revendiquer l'application de ce droit dans la mesure où une situation donnée constitue un conflit armé; le CICR jugerait très utile pour cet organe aussi d'être tenu au courant de ses travaux dès leurs débuts le mois prochain et, sans préjudice d'une association plus étroite qui pourrait être indiquée dans un premier temps, de décider également de sa participation de cas en cas sur la base d'une information régulière concernant notamment l'ordre du jour et les documents des séances à venir.

Monsieur Guy De Vel
 Directeur Général des Affaires Juridiques
 Conseil de l'Europe
 FR-67075 Strasbourg Cedex

La participation aux séances desdits Comités incomberait en principe aux juristes du CICR. L'Unité de diplomatie humanitaire (anciennement Division des organisations internationales) conserverait son rôle de relais. Le CICR, dans son ensemble, se félicite du rapprochement opéré ces dernières années avec le Conseil de l'Europe. Ayant à l'esprit les sujets évoqués plus haut mais aussi celui qui a valu des contacts de qualité – la mise en oeuvre du Statut de la Cour pénale internationale – il verrait dans le statut d'observateur demandé aujourd'hui auprès des deux Comités susmentionnés un moyen efficace d'assurer l'information réciproque et les échanges de vues nécessaires au respect et au développement harmonieux du droit international et, en particulier, de la branche qu'en constitue le droit humanitaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.



Bruno Zimmermann
Chef adjoint
Unité de diplomatie humanitaire